

# Conditions générales de vente

## ① Généralités

- 1.1. Sauf convention contraire entre les parties, toutes nos ventes et prestations de service sont effectuées suivant les présentes conditions générales qui annulent et remplacent toutes conditions générales antérieures.
- 1.2. En effectuant une commande auprès de la SPRL DEBIE GRAPHIC DESIGN (le « Prestataire »), toute personne ou société intéressée par les services et/ou produits du Prestataire (le « Client ») reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales et les avoir acceptées inconditionnellement.
- 1.3. Toute clause accompagnant une commande d'un Client et qui serait en opposition ou qui ajouterait un élément nouveau aux présentes conditions générales n'est admise que moyennant une approbation explicite et écrite des parties.

## ② Offres et devis

- 2.1. Les offres et devis sont réalisés à titre purement indicatif. Sauf indication contraire, leur durée de validité est de trente (30) jours au maximum à compter de la date d'émission du devis ou de l'offre. Les prix mentionnés dans les offres, devis et/ou bons de commande s'entendent des prix en vigueur au jour de l'offre, et hors T.V.A.
- 2.2. Les offres et devis sont établis sur la base des indications fournies par le Client. Toute modification de ces indications est susceptible d'entraîner une révision du prix.
- 2.3. La signature du Client ou une acceptation par tout autre moyen (email, sms, etc.) par rapport au bon de commande vaut pour acceptation des études et projets.
- 2.4. Les études et projets non suivis de l'agrément du Client dans un délai d'un mois, à dater de l'envoi, seront facturés de plein droit au Client selon un tarif horaire augmenté des frais engagés.
- 2.5. Ces études et projets restent en tout état de cause la propriété du Prestataire et ne pourront être utilisés au public qu'avec l'accord de l'auteur et moyennant l'acquisition des droits y afférents. Ces droits sont généralement repris sur le document de facturation.

## ③ Délais de fourniture

- 3.1. Les délais de fourniture et de livraison sont donnés à titre purement indicatif.
- 3.2. Le dépassement du délai donné ne peut en aucun cas être invoqué pour refuser le paiement de la facture ou pour obtenir une réduction de prix ou un allongement du délai de paiement.

## ④ Droits d'auteur

- 4.1. Sauf disposition écrite contraire, la réalisation des créations par le Prestataire est soumise aux conditions suivantes en termes de cession de droits d'auteur :
- 4.2. Le Prestataire cède un droit de reproduction sur les créations du Prestataire en vue de leur exploitation par le Client. La portée de cette cession est mondiale.
- 4.3. L'indemnité fixée en contrepartie de cette cession sera indiquée dans la facturation.
- 4.4. Ce droit est cependant de stricte interprétation : il n'est valable que pour la destination et le support déterminé de commun accord entre le Client et le Prestataire.
- 4.5. Toute nouvelle destination ou reproduction sur un support ou une destination autre que celui/celle convenu(e) initialement devra faire l'objet d'une autorisation expresse préalable de la part du Prestataire.
- 4.6. De même, le Client ne pourra pas modifier une création du Prestataire sans l'accord préalable exprès de celui-ci.
- 4.7. Les créations pourront porter la marque d'identification du Prestataire.
- 4.8. Une cession du support original pourra toutefois être envisagée, mais ne pourra se matérialiser que par la conclusion d'un contrat distinct de celui de la commande et moyennant une rémunération complémentaire due à l'auteur.
- 4.9. Le Prestataire s'engage à prendre toutes les dispositions raisonnables pour protéger le Client contre toute réclamation de tiers ou avertir le Client des limites qui seraient éventuellement apportées à la concession des droits.

## ⑤ Engagements des parties

- 5.1. Le Client et le Prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution des prestations. Chacun s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires dont il aurait connaissance pour la bonne exécution du projet.
- 5.2. Le Client :  
Pour permettre au Prestataire de réaliser sa mission, le Client s'engage à :
  - a) Établir un cahier des charges détaillé ou à tout le moins des instructions claires et précises qui ne subiront plus de modification, sauf accord exprès du Prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial.
  - b) Remettre au Prestataire le bon de commande sans délai (daté, signé et tamponné)
  - c) Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) le Client s'engage à fournir toutes les informations légales à ajouter dans les documents et endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite.
  - d) Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du Client pourra être engagée à ce titre.
  - e) Se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le Prestataire.
  - f) Garantir le Prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
  - g) Régler dans les délais convenus les sommes dues au Prestataire.
- 5.3. Le Prestataire
  - a) Le cas échéant, le Prestataire pourra guider le Client dans l'élaboration de son cahier des charges et/ou clarifier les instructions sur le bon de commande.
  - b) Le Prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet.
  - c) Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au Client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

## ⑥ Responsabilité

- 6.1. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable à l'égard du Client, des pertes commerciales ou des manques à gagner ou tout autre dommage direct ou indirect, qu'il soit prévisible ou non.
- 6.2. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable à l'égard du Client et de tiers, de l'objet des prestations (contenu des compositions, utilisation de la création, etc.).

- 6.3. Le Client est seul responsable du contenu de la composition et de l'utilisation de la création, et devra garantir le Prestataire de toute action ou recours émanant de tiers, notamment du fait de la violation des droits de propriété relatifs aux œuvres utilisées dans la création d'une composition émanant du Client et qui serait contraire aux législations et réglementations en la matière.
- 6.4. Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir le Prestataire de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.
- 6.5. Lors de chaque commande, le Client reçoit pour approbation un bon de commande qui constitue l'ensemble des obligations du Prestataire.
- 6.6. L'exécution de la commande se fait conformément à ce bon de commande, signé par le Client, en tenant compte des demandes de correction clairement indiquées sur celui-ci. Les épreuves supplémentaires demandées après signature du bon, ainsi que les remaniements ou suppressions ultérieures font l'objet d'un supplément de prix.
- 6.7. Ce bon de commande dégage irrévocablement le Prestataire de toute responsabilité si le travail a été exécuté conformément au bon.
- 6.8. La responsabilité du Prestataire se limite au remboursement de la partie non conforme de la commande à l'exclusion de tout autre complément d'indemnisation.
- 6.9. La responsabilité du Prestataire telle que prévue aux alinéas précédents ne pourra cependant être mise en œuvre que moyennant réclamation du Client introduite par lettre recommandée dans les huit (8) jours de la livraison ou de la levée des marchandises au siège du Prestataire.
- 6.10. En l'absence de réclamation dans les formes et délai précités, le Prestataire sera libéré de toute responsabilité.

## ⑦ Paiement

- 7.1. Les marchandises fournies restent la propriété du Prestataire jusqu'au paiement intégral de la facture en principal, intérêts et frais éventuels compris.
- 7.2. Le paiement des factures est dû à compter de la livraison ou, à défaut, à la prise de possession au siège du Prestataire.
- 7.3. Les factures sont payables au comptant au siège du Prestataire, leur envoi tenant lieu de sommation de payer.
- 7.4. À défaut de paiement, elles porteront de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt conventionnel au taux de 10 % l'an, outre une indemnité forfaitaire de 12 % avec un minimum de 50 euros par facture.

## ⑧ Force majeure

- 8.1. Sont considérés d'une manière générale comme cas de force majeure toutes les circonstances qui empêchent, réduisent ou retardent l'exécution de la commande ou qui, encore, occasionnent une aggravation exagérée de l'exécution de nos obligations.
- 8.2. Les cas de force majeure exonèrent le Prestataire de toute responsabilité et lui offrent la possibilité, selon le cas, soit de réduire ses obligations, soit de rompre le contrat ou d'en suspendre l'exécution (et d'en différer la livraison) sans qu'il ne soit tenu à aucun dédommagement.
- 8.3. Sont notamment considérés cas de force majeure, sans pour autant que cette liste ne soit exhaustive, les problèmes techniques, les problèmes informatiques, les accidents, les dénis d'accès et refus administratifs ou contractuels, les maladies ou indisponibilités, les grèves, occupations d'entreprise, les guerres, les émeutes ou tout autre état d'urgence, en ce compris climatique.

## ⑨ Clause de dédit

- 9.1. Si l'acheteur, pour quelque raison que ce soit, devait renoncer à la commande, le contrat est considéré résilié aux torts du Client, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée restée sans réponse, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire et irréductible fixée de plein droit et sans mise en demeure, à 30 % du prix de la commande, sous réserve pour le Prestataire de justifier d'un préjudice supérieur.
- 9.2. Dans la mesure où le Client aurait versé un acompte supérieur ou réalisé des paiements supérieurs à 30% du prix de la commande, ces sommes resteraient acquises de plein droit.

## ⑩ Hébergement

- 10.1. Sauf disposition spécifique contraire, les prestations du Prestataire s'accompagnent toujours de prestations d'hébergement pour une durée minimale de 1 an, renouvelable tacitement aux mêmes conditions sauf préavis par courrier recommandé reçu 3 mois avant l'échéance.
- 10.2. Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la bonne qualité des services d'hébergement. Des interventions ponctuelles de maintenance pourront cependant entraver cette bonne qualité de services, sans aucune responsabilité ou indemnité possible en cas de perturbation quelconque.
- 10.3. Les éléments confiés ou placés par le Client sur les espaces ou serveurs du Prestataire relèvent de la seule et entière responsabilité du Client.

## ⑪ Validité des conditions générales de vente

- 11.1. Si une disposition des présentes conditions est nulle ou contraire à une disposition impérative ou d'ordre public, cette contrariété ou cette nullité n'affectera pas la validité des autres dispositions des présentes conditions, pas plus que le contrat dans son ensemble. Le Prestataire s'engage à déployer tous ses efforts en vue de remplacer ladite disposition par une disposition valable et conforme qui, eu égard aux limites économiques, juridiques et commerciales, permet d'atteindre les mêmes objectifs que celle qui a été déclarée nulle ou contraire à une disposition impérative ou d'ordre public.
- 11.2. Le non-exercice d'un droit tiré des présentes conditions ou le fait de tolérer une inexécution ou une infraction à l'une de ses dispositions ne peuvent être considérés en aucune façon comme un renoncement définitif à exercer ledit droit ou recours qui en résulte.

## ⑫ Litiges

- 12.1. Le présent contrat est régi par le droit belge.
- 12.2. Tout litige ou contestation relève de la compétence exclusive des tribunaux de Liège, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Tout différend éventuel relatif aux Conditions sera d'abord et dans toute la mesure du possible réglé à l'amiable.